

COMMUNE DE HAO

Atolls de HAO-AMANU-HEREHERETUE

☎ : 40 50 92 80 ou 40 93 50 00- 📠 : 40 50 92 84 ou 40 93 50 01- - 📮 : 3884 Papeete

ARRETE N° 53/2023 du 18/12/2023**Portant modification du budget principal n°05-2023****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HAO**

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifié portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal 2023 ;

ARRETE

Article 1 – Le budget principal de la commune de HAO, exercice 2023, est modifié en dépense d'investissement, comme suit :

Dépenses d'Investissements :

Article	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	- 220 000
2031- OP 2207 Restauration éco système Hao	Frais d'étude	+ 220 000
Total		0

Article 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 et R 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 – Le secrétaire général et le trésorier des Archipels (TDA) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISEContrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/12/2023
987-200013456-20231218-ARR_053_2023-BF**Mme BUTCHER FERRY Yseult**